

## Conseil Municipal du mardi 2 septembre 2014

- ↵ **Commission d'Appel d'Offres :**
  - Titulaires : Lorette DI PAOLO, Jean-François FABRE et Michel BOSCH ;
  - Suppléants : Colette BARSALOU, David BONNAFOUS et Lucien BIAU.
  
- ↵ **Entretien Eclairage Public :** Une convention d'une durée de 3 ans sera signée avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn qui apportera une contribution financière à la commune de 5 euros par point lumineux pour le remplacement systématique des sources lumineuses pendant la durée de la convention et le recyclage des sources déposées.
  
- ↵ **Championnats de France VTT 2014 :** Pour la participation de 2 élèves domiciliés sur la commune aux championnats de France de VTT, une subvention de 240 euros (50% de la dépense par élève) est attribuée à l'association sportive du collège de Brassac.
  
- ↵ **Travaux de voirie F.D.T. 2014 - demande subvention :** Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la part du Conseil Général du Tarn dans le cadre du Fonds de Développement Territorial pour le projet de modernisation de la voirie communale.
  
- ↵ **Attribution subventions :**
  - 150 euros à « L'Atelier de Lolopatch » association constituée le 23 juillet 2014 ;
  - 1.450 euros au Comité des Fêtes de Brassac (versement des droits de place encaissés lors de la fête locale).
  
- ↵ **Création emploi Temps Complet :** Décision est prise de créer un poste permanent d'Agent Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe en substitution du poste d'Agent de Maîtrise dont le titulaire du poste a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  
- ↵ **Location appartement Hôtel de Ville :** Pour répondre favorablement à une demande de location ponctuelle le montant du loyer mensuel est fixé à 300 euros plus les charges (eau, électricité, ...).
  
- ↵ **Location estrade « La Marquise » :** Dans le cadre des contrats de location des salles de « La Marquise », possibilité de louer l'estrade qui sera mise en place par les services municipaux pour un montant de 100 euros.
  
- ↵ **Décision modificative budgétaire n° 3 budget principal :** Des virements de crédits sont votés afin de financer les travaux d'aménagement de l'espace culturel de « La Marquise ».